



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Compte de concours financiers
Mission ministérielle

Prêts à des États étrangers



2025

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2025 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2025 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2025 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| MISSION : Prêts à des États étrangers | 7 |
| Présentation du compte | 8 |
| Bilan de la programmation pluriannuelle | 9 |
| Équilibre du compte et recettes | 10 |
| Récapitulation des crédits et des emplois | 14 |
| PROGRAMME 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 17 |
| Bilan stratégique du rapport annuel de performances | 18 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 20 |
| 1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français | 20 |
| 2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année | 21 |
| Présentation des crédits | 22 |
| Justification au premier euro | 25 |
| <i>Éléments transversaux au programme</i> | 25 |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i> | 26 |
| <i>Justification par action</i> | 28 |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 28 |
| PROGRAMME 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | 31 |
| Bilan stratégique du rapport annuel de performances | 32 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 34 |
| 1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement | 34 |
| Présentation des crédits | 36 |
| Justification au premier euro | 39 |
| <i>Éléments transversaux au programme</i> | 39 |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i> | 40 |
| <i>Justification par action</i> | 41 |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 41 |
| PROGRAMME 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 43 |
| Bilan stratégique du rapport annuel de performances | 44 |
| Présentation des crédits | 45 |
| Justification au premier euro | 47 |
| <i>Éléments transversaux au programme</i> | 47 |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i> | 48 |
| <i>Justification par action</i> | 50 |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 50 |
| PROGRAMME 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 53 |
| Bilan stratégique du rapport annuel de performances | 54 |
| Présentation des crédits | 55 |

| | |
|--|----|
| Justification au premier euro | 57 |
| <i>Éléments transversaux au programme</i> | 57 |
| <i>Dépenses pluriannuelles</i> | 58 |
| <i>Justification par action</i> | 59 |
| 01 – <i>Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro</i> | 59 |

MISSION
Prêts à des États étrangers

Présentation du compte

TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à la LOLF :

Prêts du Trésor à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France :

- loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988 de finances pour 1989, article 62.

Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement (AFD) en vue de favoriser le développement économique et social :

- loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 de finances pour 1977, article 42 ;
- loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 de finances pour 1993, article 80.

Textes pris dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LOLF :

- loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 46, I et IV ;
- loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, article 1^{er}.

OBJET

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- section n° 1 : « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- section n° 2 : « Prêts à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France » ;
- section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- section n° 4 : « Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro ».

La première section est débitée du montant des prêts consentis et créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La deuxième section, qui retrace les refinancements réalisés dans le cadre de l'exécution des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation/restructuration des dettes de leur pays envers la France, est débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu de ces accords et créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La troisième section est débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers et créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La quatrième section est débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro et créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

Nature des crédits inscrits :

Les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission regroupe les quatre programmes du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ». Elle retrace en dépenses et en recettes l'octroi et le remboursement (en capital) des prêts de l'État qui sont consentis à des États étrangers, directement ou par l'intermédiaire de l'Agence française de développement.

Ces prêts s'inscrivent dans les orientations de la politique française d'Aide publique au développement (APD), en participant i) par des prêts à des États étrangers pour la consolidation de leurs dettes envers la France, à la mise en œuvre du programme d'actions d'Addis-Abeba (juillet 2015) dans sa partie « dette et viabilité de la dette » grâce au rétablissement de la stabilité macroéconomique et ainsi à la mise en place des conditions d'une croissance durable pour les pays en développement ; ii) à l'aide économique et financière allouée par la France — à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD) — en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers ; iii) enfin, à la mise en œuvre du financement de projets qui contribuent au développement économique et financier de pays étrangers par des prêts concessionnels ou directs permettant de faire appel à des biens ou services produits en France.

Par ailleurs, la mission « Prêts à des États étrangers » retrace le suivi des prêts bilatéraux qui ont été accordés à la Grèce en 2010 afin d'assurer la stabilité financière de la zone euro, avant la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) dès 2010, auquel a succédé le Mécanisme européen de stabilité (MES) en 2012. Ces deux dispositifs se sont substitués aux prêts bilatéraux du programme 854. Si aucun nouveau décaissement de prêt n'est plus mis en œuvre depuis 2012, la mission retrace désormais les recettes en remboursement du capital des prêts antérieurement accordés.

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

| Section / Programme | Recettes | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Solde |
|---|--|---|--|--|
| <i>Prévision LFI</i> <i>Exécution</i> | | | | |
| Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 262 393 839 342 135 340 | 1 000 000 000 512 869 864 | 758 302 551 445 246 560 | -495 908 712 -103 111 221 |
| 851 - Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | | 1 000 000 000 512 869 864 | 758 302 551 445 246 560 | |
| Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | 51 587 962 52 324 096 | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | -13 296 823 -236 607 947 |
| 852 - Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | |
| Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 166 500 000 166 500 000 | 0 -782 991 573 | 145 000 000 145 000 000 | +21 500 000 +21 500 000 |
| 853 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | 0 -782 991 573 | 145 000 000 145 000 000 | |
| Section : Prêts aux États membres de la zone euro | 1 144 986 389 | 0 0 | 0 0 | +1 144 986 389 |
| 854 - Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | | 0 0 | 0 0 | |
| Total et solde | 480 481 801 1 705 945 825 | 1 064 884 785 18 810 334 | 968 187 336 879 178 603 | -487 705 535 +826 767 222 |
| Solde cumulé du compte depuis sa création | | | | -13 190 043 057 |

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ECARTS ENTRE LE SOLDE PREVU ET LE SOLDE REALISE

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 1

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient du niveau de dépenses exécutées. Comme chaque année la réalisation des engagements des financements aux prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce de la France est contingente de l'aboutissement des négociations d'accords gouvernementaux (AIG) entre la France et des contreparties étrangères.

La sous-consommation en autorisations d'engagement pour l'année 2025 s'explique par une atténuation du montant d'engagement total, liée à des retraits d'autorisation d'engagement d'années antérieures :

- Le montant total des engagements s'élève à 1 094,05 M€ en 2025. Cet écart par rapport à la LFI s'explique notamment par la mise en place d'un prêt du Trésor en faveur du Royaume du Maroc, d'un montant de 781 M€, prévu initialement en fin d'année 2024 mais dont l'engagement n'a pu être réalisé qu'en 2025.
- En parallèle, un retrait d'engagement d'un montant de 581,2 M€ a été réalisé après un travail d'analyse des engagements non soldés sur les années antérieures. Cet apurement des restes à payer a nécessité une analyse des engagements juridiques associés à des accords intergouvernementaux (AIG) dont la date limite d'imputation (DLI) a été dépassée et n'ayant pas connu d'imputation de contrat commercial.

La sous consommation en crédits de paiement s'explique par les aléas sous-jacents aux prévisions initiales. Les prévisions des décaissements de crédits de paiement se fondent sur des hypothèses de rythme de mise en œuvre des projets qui peuvent être difficiles à prévoir, notamment dans le cas de très gros projets soumis à une part d'aléas et en particulier dans le contexte actuel. Une partie de cette sous-consommation a pu être anticipée en loi de finances de fin de gestion 2025.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 2

L'exécution en dépenses au titre de 2025 s'élève à 288,9 M€, soit un montant sensiblement supérieur à la prévision inscrite en LFI pour 2025 (+224 M€).

Cet écart résulte principalement des retards intervenus dans les négociations multilatérales menées au sein du Club de Paris et du Cadre commun^[1], entraînant le report sur 2025 de plusieurs opérations de refinancement initialement prévues en 2024, ainsi que dans une moindre mesure, de l'ajustement des montants restructurés à l'issue des exercices de réconciliation des données avec les pays débiteurs.

Dans le détail :

- Le traitement de stock de la dette du Sri Lanka, initialement programmé pour 2024, a été reporté à 2025. Le refinancement unique relatif à la mise en œuvre de ce traitement est intervenu le 29 juillet 2025, en application de l'accord bilatéral du 16 juin 2025 mettant en œuvre les recommandations du *Memorandum of Understanding (MoU)* du 26 juin 2024, et ce pour un montant de **+196,1 M€**. Cette opération constitue le principal facteur de la hausse significative de l'exécution en dépenses en 2025.
- Le début du traitement de flux du Ghana, initialement prévu en 2024, a également été décalé à 2025. Les deux opérations de refinancement correspondantes sont intervenues respectivement les 16 septembre et 1^{er} décembre 2025, en application de l'accord bilatéral du 25 juillet 2025 mettant en œuvre le *Memorandum of Understanding (MoU)* du 11 juin 2024, et ce pour un montant total de 67 M€ (**+45,6 M€**). Ce montant excède la prévision initiale en raison de l'intégration de l'opération de flux initialement prévue en 2024, en complément de celles de 2025.
- Le traitement de stock du Suriname a été maintenu en 2025. Le refinancement est intervenu le 5 juin 2025, en application de l'accord bilatéral du 24 avril 2025 mettant en œuvre les recommandations de l'amendement à l'accord Club de Paris du 8 octobre 2024, et ce pour un montant total de 25,8 M€ (**+3,5 M€**).
- Le traitement de la dette de l'Éthiopie, initialement prévu sous la forme d'un traitement de flux en 2025 a quant à lui été reporté à 2026 (**-21,3 M€**), en raison de retards dans les négociations multilatérales.

^[1] Depuis novembre 2020, les restructurations pour les Pays à faible revenu (PFR) sont négociées au sein du « Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette » (ISSD), dit « Cadre Commun », instauré par le G20 et le Club de Paris pour répondre aux enjeux de viabilité de la dette à l'issue de la crise sanitaire. Le Cadre commun établit un modèle nouveau de restructuration en y associant les pays du G20 non membres du Club, en particulier la Chine, dans le respect des principes fondamentaux du Club (solidarité, consensus, partage d'informations, conditionnalité, prise de décision au cas par cas et comparabilité de traitement). Bien que les délais de négociation se soient améliorés depuis la création du Cadre commun, les négociations multilatérales qui s'y déroulent demeurent complexes, mobilisent un nombre important d'acteurs et sont, à ce titre, susceptibles de connaître des retards.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS), à hauteur de 145 M€, ainsi qu'au prêt AID (21,5 M€), sont conformes à la prévision (166,5 M€). De même, le solde positif est conforme à la prévision (+21,5 M€) car résultant du remboursement du prêt AID, étant précisé que la dépense et la recette de RCS sont de même montant (145 M€) et qu'elles se neutralisent donc au niveau du solde.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 4

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient, en l'absence de dépenses sur le programme 854, de l'encaissement anticipé en 2025 d'une partie des recettes dont les échéances étaient prévues pour les années 2033 à 2039 et au remboursement anticipé des échéances prévues pour les années 2040 et 2041, conformément à la décision de l'Eurogroupe, pour un montant de 1 144 M€.

RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS

| Section / Ligne de recette | LFI | Exécution | Écart à la prévision |
|---|--------------------|----------------------|-----------------------|
| Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 262 393 839 | 342 135 340 | +79 741 501 |
| 01 - Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 262 393 839 | 342 135 340 | +79 741 501 |
| Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | 51 587 962 | 52 324 096 | +736 134 |
| 02 - Remboursement de prêts du Trésor | 51 587 962 | 52 324 096 | +736 134 |
| Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 166 500 000 | 166 500 000 | |
| 03 - Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement | 166 500 000 | 166 500 000 | |
| Section : Prêts aux États membres de la zone euro | | 1 144 986 389 | +1 144 986 389 |
| 04 - Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | | 1 144 986 389 | +1 144 986 389 |
| Total | 480 481 801 | 1 705 945 825 | +1 225 464 024 |

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 1

Les recettes constatées sur la section « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » correspondent aux remboursements en capital effectués par les pays bénéficiaires et prennent en compte également les remboursements anticipés et les accords de consolidation et d'annulation.

La hausse des recettes constatées par rapport aux prévisions LFI 2025 s'explique par plusieurs remboursements anticipés et la régularisation de nombreux arriérés intervenus au cours de l'année 2025, notamment et principalement en vertu de l'accord de restructuration de dette entre la France et le Sri Lanka.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 2

Les recettes du programme 852 sont constituées des remboursements en capital effectués par les pays emprunteurs sur des accords préalablement restructurés. Les remboursements en intérêts sont reversés au budget général de l'État.

La prévision des recettes en LFI pour 2025 s'élevait à 51,6 M€ pour un montant perçu *in fine* de **52,3 M€ (+0,7 M€)**.

Cette exécution à la hausse s'explique principalement par les remboursements à l'État de prêts précédemment consolidés issus d'un accord antérieur de traitement de flux avec le Suriname en date de 2022 (**+3,5 M€**). Dans une moindre mesure, des recettes supplémentaires ont été perçues de la part de Djibouti, du fait du remboursement en 2025 d'échéances dues en 2024 (+5 k€) et de la part de la Bosnie-Herzégovine et de Grenade, du fait de variations de taux de change.

S'agissant des moindres recettes en capital (**-2,8 M€**), elles concernent les trois pays emprunteurs suivants :

- Le Yémen : les remboursements ne sont plus honorés depuis 2022, en raison des fortes difficultés économiques et financières que connaît le pays, aggravées par la guerre civile et les conflits régionaux. En 2025, les moindres recettes s'élèvent à 1,4 M€ en principal.

- La Birmanie : le pays rencontre des difficultés à honorer une partie de ses engagements depuis l'imposition de sanctions économiques et financières américaines sur les banques par lesquelles transitaient les remboursements. En 2025, ce sont 0,9 M€ en principal qui n'ont pas été remboursés.
- Et la Somalie : le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés) en décembre 2023. Dans ce cadre, un accord de restructuration prévoyant l'annulation des créances a été conclu par le Club de Paris en mars 2024 et mis en œuvre par un accord bilatéral signé en décembre 2024. En 2025, cette annulation de créances a entraîné la non-perception de 0,54 M€ de recettes en principal.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS), à hauteur de 145 M€, ainsi qu'au prêt AID (21,5 M€), sont conformes à la prévision (166,5 M€). De même, le solde positif est conforme à la prévision (+21,5 M€) car résultant du remboursement du prêt AID, étant précisé que la dépense et la recette de RCS sont de même montant (145 M€) et qu'elles se neutralisent donc au niveau du solde.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 4

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient, en l'absence de dépenses sur le programme 854, de l'encaissement anticipé en décembre 2025 du capital dû par la Grèce au titre d'une partie des échéances initialement programmées pour les années 2033 à 2039 et au remboursement anticipé des échéances prévues pour les années 2040 et 2041 pour un montant de 1 144,9 M€.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

| Programme Crédits | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | ETPT * |
|--|-------------------------------|------------------------|--------|
| 851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | | | |
| Prévision | 1 083 700 000 | 600 302 976 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 1 000 000 000 | 758 302 551 | |
| <i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i> | 83 700 000 | -157 999 575 | |
| Exécution | 512 869 864 | 445 246 560 | |
| 852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | | | |
| Prévision | 288 932 043 | 288 932 043 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 64 884 785 | 64 884 785 | |
| <i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i> | 224 047 258 | 224 047 258 | |
| Exécution | 288 932 043 | 288 932 043 | |
| 853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | | |
| Prévision | 0 | 145 000 000 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 0 | 145 000 000 | |
| Exécution | -782 991 573 | 145 000 000 | |
| 854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | | | |
| Prévision | 0 | 0 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 0 | 0 | |
| Exécution | 0 | 0 | |
| Total Prévision | 1 372 632 043 | 1 034 235 019 | |
| Total Exécution | 18 810 334 | 879 178 603 | |

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

| Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 |
| 851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 1 000 000 000 413 829 472 | 1 000 000 000 512 869 864 | 762 002 804 379 369 835 | 758 302 551 445 246 560 |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 1 000 000 000 413 829 472 | 1 000 000 000 512 869 864 | 762 002 804 379 369 835 | 758 302 551 445 246 560 |
| 852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 |
| 853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 0 0 | 0 -782 991 573 | 150 000 000 150 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 0 0 | 0 -782 991 573 | 150 000 000 150 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |
| 854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 0 0 | 0 0 | 0 0 | 0 0 |

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

| Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 |
| 851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 1 000 000 000 413 829 472 | 1 000 000 000 512 869 864 | 762 002 804 379 369 835 | 758 302 551 445 246 560 |
| Titre 7. Dépenses d'opérations financières | 1 000 000 000 413 829 472 | 1 000 000 000 512 869 864 | 762 002 804 379 369 835 | 758 302 551 445 246 560 |
| 852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 |
| Titre 7. Dépenses d'opérations financières | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 | 287 122 390 95 816 220 | 64 884 785 288 932 043 |
| 853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 0 0 | 0 -782 991 573 | 150 000 000 150 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |
| Titre 7. Dépenses d'opérations financières | 0 0 | 0 -782 991 573 | 150 000 000 150 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |
| 854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 0 0 | 0 0 | 0 0 | 0 0 |
| Total | 1 287 122 390 509 645 692 | 1 064 884 785 18 810 334 | 1 199 125 194 625 186 055 | 968 187 336 879 178 603 |
| Titre 7. Dépenses d'opérations financières | 1 287 122 390 509 645 692 | 1 064 884 785 18 810 334 | 1 199 125 194 625 186 055 | 968 187 336 879 178 603 |

PROGRAMME 851

**Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter
la vente de biens et de services concourant au
développement du commerce extérieur de la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services français. Ces financements sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la santé ou encore du numérique.

La capacité d'engagement du programme, maintenue à 1 Md€ en loi de finances initiale pour 2025, a été dépassée (+94,1 M€). Ce dépassement de la LFI s'explique par la mise en place d'un prêt du Trésor en faveur du Royaume du Maroc, d'un montant de 781 M€, pour l'acquisition de rames à grande vitesse, exportées par Alstom au bénéfice de l'opérateur ferroviaire national du Maroc (ONCF), prévu initialement en fin d'année 2024 mais dont l'engagement n'a pu être réalisé qu'en 2025. Ainsi, malgré la limitation du nombre de projets en 2025 consécutivement au report sur 2025 du prêt au Maroc, un dépassement a toutefois été constaté notamment afin de maintenir le prêt relatif à la première ligne du métro de Belgrade d'un montant de 150 M€, contribuant à la réalisation d'un contrat d'un montant total de 1 Md€ par Alstom pour la municipalité de Belgrade.

Compte tenu de la multiplicité des secteurs d'intervention, de la grande variabilité des budgets octroyés et des spécificités des pays aidés, il est difficile de définir des indicateurs représentatifs de la performance intrinsèque des projets. L'indicateur retenu intègre une évaluation de la performance dans la sélection des dossiers en amont. Il mesure la conversion de protocoles de prêts en contrats signés et par conséquent le niveau de décaissement des crédits engagés, chaque décaissement étant soumis au respect de critères prédéfinis lors de l'engagement des crédits (part française, adaptation du projet au besoin exprimé). Les services économiques se mobilisent pour faciliter la conclusion des contrats et la concrétisation des projets.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

OBJECTIF 2 : Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2023 Réalisation | 2024 Réalisation | 2025 Cible | 2025 Réalisation | Atteinte de la cible | 2026 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation) | % | 55 | 100 | 75 | 73 | absence amélioration | 75 |

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat du comité interministériel d'aide-projet.

Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature.

Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2.

Explication sur la construction de l'indicateur :

la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année n est disponible en début d'année n+1.

| Année « n » de l'indicateur | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de protocoles de prêts signés en n-2 | 10 | 13 | 5 | 3 | 4 | 8 | 6 | 6 | 5 | 4 | 4 | 8 | 7 | 11 | 8 | 11 |

ANALYSE DES RESULTATS

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire.

Dans une étape ultérieure, l'« imputation » du contrat matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet de développement.

L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés.

Différents facteurs exogènes, indépendants de l'activité du programme (diligence de l'administration étrangère, évolution de la conjoncture économique ou sécuritaire dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions d'imputation, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets concernés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans la sélection, l'instruction et le suivi des projets.

Sur un total de 11 protocoles de prêts signés au cours de l'année 2023, 8 ont donné lieu à l'imputation d'un contrat avant fin 2025. Ainsi, l'indicateur n° 1 du programme atteint une cible de 73 %, très proche de la prévision de 75 % prévue dans le PAP 2025. L'écart s'explique notamment par des retards liés aux contraintes locales rencontrées lors de la mise en œuvre de deux protocoles signés avec un même pays.

OBJECTIF

2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR

2.1 – Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2023 Réalisation | 2024 Réalisation | 2025 Cible | 2025 Réalisation | Atteinte de la cible | 2026 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires) | % | 43 | 71 | 55 | 73 | cible atteinte | 55 |

Commentaires techniques

Source des données : secrétariat du comité interministériel d'aide-projet

Mode de calcul : Cet indicateur dépend en grande partie de la nature et du nombre de projets engagés chaque année. Il s'entend en excluant les éventuels projets militaires engagés sur l'année n-1.

Ratio : numérateur : nombre d'engagements liés au climat sur l'année n-1 ; dénominateur : nombre d'engagements totaux sur l'année n-1.

ANALYSE DES RESULTATS

La cible de cet indicateur a été atteinte avec 73 % du montant total des engagements octroyés répondant à un objectif climatique : atténuation et/ou adaptation au changement climatique (au sens des marqueurs de Rio), par rapport à une cible fixée à 55 % en 2025. La quasi-totalité des engagements octroyés en 2024 répondent en effet à un objectif climatique.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|------------------------------|---|
| | Dépenses d'opérations financières | | |
| | Prévision LFI 2025 Consommation 2025 | | |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 1 000 000 000 512 869 864 | 1 000 000 000 512 869 864 | 1 000 000 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | +83 700 000 | +83 700 000 | |
| Total des AE ouvertes | 1 083 700 000 | 1 083 700 000 | |
| Total des AE consommées | 512 869 864 | 512 869 864 | |

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|----------------------------|---|
| | Dépenses d'opérations financières | | |
| | Prévision LFI 2025 Consommation 2025 | | |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 758 302 551 445 246 560 | 758 302 551 445 246 560 | 758 302 551 |
| Total des CP prévus en LFI | 758 302 551 | 758 302 551 | 758 302 551 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | -157 999 575 | -157 999 575 | |
| Total des CP ouverts | 600 302 976 | 600 302 976 | |
| Total des CP consommés | 445 246 560 | 445 246 560 | |

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|---|---|------------------------------|
| | Dépenses d'opérations financières | | |
| | Prévision LFI 2024 Consommation 2024 | | |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 1 000 000 000 413 829 472 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 413 829 472 |
| Total des AE prévues en LFI | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 |
| Total des AE consommées | 413 829 472 | | 413 829 472 |

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|--|---|---|----------------------------|
| | | | |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | 762 002 804 379 369 835 | 762 002 804 | 762 002 804 379 369 835 |
| Total des CP prévus en LFI | 762 002 804 | 762 002 804 | 762 002 804 |
| Total des CP consommés | 379 369 835 | | 379 369 835 |

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Consommées* en 2024 | Ouvertes en 2025 | Consommées* en 2025 | Consommés* en 2024 | Ouverts en 2025 | Consommés* en 2025 |
| Titre 7 – Dépenses d'opérations financières | 413 829 472 | 1 000 000 000 | 512 869 864 | 379 369 835 | 758 302 551 | 445 246 560 |
| Prêts et avances | 413 829 472 | 1 000 000 000 | 512 869 864 | 379 369 835 | 758 302 551 | 445 246 560 |
| Total hors FdC et AdP | | 1 000 000 000 | | | 758 302 551 | |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 | | +83 700 000 | | | -157 999 575 | |
| Total* | 413 829 472 | 1 083 700 000 | 512 869 864 | 379 369 835 | 600 302 976 | 445 246 560 |

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|----------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 08/12/2025 | | 83 700 000 | | | | | | 157 999 575 |
| Total | | 83 700 000 | | | | | | 157 999 575 |

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | | 1 000 000 000 512 869 864 | 1 000 000 000 512 869 864 | | 758 302 551 445 246 560 | 758 302 551 445 246 560 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 0 | 758 302 551 | 758 302 551 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | +83 700 000 | +83 700 000 | | -157 999 575 | -157 999 575 |
| Total des crédits ouverts | 0 | 1 083 700 000 | 1 083 700 000 | 0 | 600 302 976 | 600 302 976 |
| Total des crédits consommés | 0 | 512 869 864 | 512 869 864 | 0 | 445 246 560 | 445 246 560 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | +570 830 136 | +570 830 136 | | +155 056 416 | +155 056 416 |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 0 | 758 302 551 | 758 302 551 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 | 0 | 758 302 551 | 758 302 551 |

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Une ouverture de crédits à hauteur de 83 700 000 € en AE (pour la mise en place d'un prêt en faveur du royaume du Maroc) et une annulation de 157 999 575 € en CP (en raison de décalage de versements) sont intervenues en via la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2025 | CP 2025 |
|--|---|
| AE ouvertes en 2025 * (E1) 1 083 700 000 | CP ouverts en 2025 * (P1) 600 302 976 |
| AE engagées en 2025 (E2) 512 869 864 | CP consommés en 2025 (P2) 445 246 560 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 260 755 953 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 570 830 136 | dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 184 490 607 |

RESTES A PAYER

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 2 618 180 234 | | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0 | | | | | |
| | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 2 618 180 234 | - | CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 260 755 953 | = | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 2 357 424 280 |
| | AE engagées en 2025 (E2) 512 869 864 | - | CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 184 490 607 | = | Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 328 379 257 |
| | | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 2 685 803 537 |
| | | | | | Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 586 423 606 |
| | | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 2 099 379 931 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le volume des AE sur années antérieures non couvertes par des CP au 31 décembre 2025 correspond à la totalité des protocoles signés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit dans le cadre d'un financement lié parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit de manière générale parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris banques de développement). De plus, après l'entrée en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volant d'AE non couvertes par des CP au 31 décembre 2025.

Enfin, un travail d'analyse des engagements sur années antérieures non soldés sur le programme 851 a donné lieu en 2025 à un retrait d'engagement d'un montant de 581 201 320 €. Cet apurement des restes à payer a nécessité une analyse des engagements juridiques associés à des accords intergouvernementaux (AIG) dont la date limite d'imputation (DLI) a été dépassée et n'ayant pas connu d'imputation de contrat commercial

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

| Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| 01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France | | 1 000 000 000 512 869 864 | 1 000 000 000 512 869 864 | | 758 302 551 445 246 560 | 758 302 551 445 246 560 |

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

| Volets du plan de relance | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation |
| Verdissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Indépendance et compétitivité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cohésion sociale et territoriale | 0 | 0 | 0 | 0 |

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 7 : Dépenses d'opérations financières | 1 000 000 000 | 512 869 864 | 758 302 551 | 445 246 560 |
| Prêts et avances | 1 000 000 000 | 512 869 864 | 758 302 551 | 445 246 560 |
| Total | 1 000 000 000 | 512 869 864 | 758 302 551 | 445 246 560 |

Cette action unique finance des projets d'infrastructures dont la réalisation fait appel à des biens et services français.

En 2025, le montant total des engagements s'élève à 1 094,05 M€ représentant 7 protocoles de prêts directs et concessionnels, atténués par des retraits d'autorisation d'engagement d'années antérieures de 581,2 M€.

La consommation de CP représente 445,3 M€.

Les écarts constatés entre la prévision et l'exécution s'expliquent par le fait que la concrétisation des intentions de financement liées à des opérations dans les États étrangers dépend de multiples facteurs exogènes (calendrier et

priorités politiques du pays bénéficiaire, durée de la négociation, procédures de désignation des prestataires conformément aux règles locales, déroulement du projet lui-même, changement de la situation politique du pays) qui se répercutent sur les calendriers d'engagement et/ou de tirages.

En 2025, la part de l'encours des prêts présentant des retards de paiement dans l'ensemble de l'encours des prêts aux États étrangers est de 155,4 M€ sur environ 4 400 M€ d'encours global, soit 3,53 %. Ce ratio est stable par rapport à celui de 2024 (+0,05 %).

PROGRAMME 852
**Prêts à des États étrangers pour consolidation de
dettes envers la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Le programme 852 est une composante de la politique transversale d'aide publique au développement (APD) de la France, dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'APD de la France s'inscrivent dans le cadre des principes applicables au financement du développement au niveau international, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 est cohérent avec les principes mentionnés dans la partie « dette et viabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba. Il permet d'octroyer des restructurations de dette aux pays à faible revenu (PFR) et à revenu intermédiaire (PRI), qui rencontrent des difficultés pour honorer leurs engagements financiers et/ou dont l'endettement n'est plus viable. En redonnant des marges de manœuvre financières aux pays en difficulté, le programme 852 contribue au rétablissement de la stabilité macroéconomique de ces pays et à la mise en place des conditions de la croissance.

Dans la grande majorité des cas, les traitements de dette mis en œuvre par la France sont négociés et décidés dans le cadre du Club de Paris, un groupe informel de vingt-deux pays créanciers dont la présidence et le secrétariat sont assurés par la France depuis 1956. Le Club de Paris a pour objectif de remédier de manière ordonnée et transparente aux problèmes de surendettement des pays en développement, grâce à une coordination approfondie entre créanciers, en relation étroite avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Depuis plus de 20 ans, la majorité des restructurations de dette octroyées par la France l'ont été dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). L'initiative PPTE a été lancée en 1996, au sommet du G7 de Lyon. Cette action coordonnée de la communauté financière internationale visait à réduire à un niveau viable la dette externe des pays les plus pauvres et les plus fragiles, dans un contexte de crise profonde de l'endettement des pays en développement. S'agissant des créances bilatérales, à partir de 1999, le traitement PPTE renforcé (ou termes de Cologne) a consisté (i) à annuler 90 % des créances APD et à rééchelonner le reliquat sur 23 ans dont 6 de grâce et (ii) à rééchelonner les créances non-APD sur 40 ans dont 16 de grâce. À ce jour, sur les 39 pays éligibles, 37 ont atteint le point d'achèvement, c'est-à-dire qu'ils ont mené le processus à son terme. Le plus récent est la Somalie, pour laquelle un accord de restructuration a été conclu par le Club de Paris en mars 2024 et mis en œuvre par la signature de l'accord bilatéral signé entre la France et la Somalie en décembre 2024.

Depuis 2003, les pays dont la dette n'est pas viable mais qui ne sont pas éligibles à l'initiative PPTE, sont traités conformément à l'approche d'Évian. Cette dernière consiste à accorder un traitement au cas par cas, en fonction du besoin du pays, sur la base de l'analyse de la soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Ce traitement peut comporter une partie d'annulation si nécessaire. Il peut consister soit en un traitement de flux (traitement du service de la dette sur une période donnée pour les pays rencontrant des problèmes de liquidité), soit en un traitement de stock (traitement du stock de dette pré-date butoir pour les pays rencontrant des problèmes de solvabilité), éventuellement précédé par un traitement de flux.

Depuis novembre 2020, les restructurations multilatérales pour les PFR sont négociées au sein du « Cadre commun » du G20 et du Club de Paris. Afin de répondre aux problèmes de viabilité de la dette qui étaient anticipés pour ces pays en sortie de crise sanitaire, les pays membres du G20 et du Club de Paris ont adopté un « Cadre commun pour

les traitements de dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)^[1] », qui vise à instaurer un nouveau modèle de restructuration des dettes, en incluant les pays du G20 non membres du Club de Paris (notamment la Chine) et les créanciers privés, tout en s'inspirant des principes sur lesquels repose l'action du Club de Paris : conditionnalité, prise de décision au cas par cas et comparabilité de traitement. Les termes des restructurations décidés en Club de Paris, et donc désormais ceux également décidés sous le Cadre commun, sont ensuite transcrits par chaque pays membre dans des accords bilatéraux entre pays emprunteur et pays créancier.

Les crédits inscrits sur le programme 852 correspondent aux opérations de refinancement permettant de mettre en œuvre les traitements de dette accordés par la France. Une opération de refinancement consiste à octroyer un nouveau prêt, conformément aux conditions définies dans l'accord bilatéral de restructuration (nouvelle maturité, nouvel échéancier, avec éventuellement une période de grâce et un nouveau taux d'intérêt). Ce nouveau prêt permet à l'État français de racheter, et ainsi d'éteindre, la créance initialement portée par un opérateur ou un prestataire, qu'il s'agisse de l'Agence française de développement (AFD) (prêts de développement) ou de Bpifrance-AE (prêts d'aide liée, dits « prêts du Trésor ») ou de la Banque de France (prêts issus d'une précédente restructuration). La Banque de France assure ensuite la gestion de ces créances refinancées pour le compte de l'État.

^[1] Dans le contexte de la crise de la Covid-19, les membres du G20 et du Club de Paris ont décidé conjointement, en avril 2020, de proposer à 73 PFR éligibles, une suspension de leur service de la dette pour les aider à faire face à d'éventuels problèmes de liquidité (court terme). Prolongée à deux reprises, en janvier et en avril 2021, l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) a été mise en œuvre entre le 1^{er} mai 2020 et le 31 décembre 2021.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2023 Réalisation | 2024 Réalisation | 2025 Cible | 2025 Réalisation | Atteinte de la cible | 2026 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) ayant franchi le point d'achèvement — restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers | % | 50 | 50 | 50 | 46 | absence amélioration | 46 |

Commentaires techniques

Source des données :

La viabilité de la dette des pays considérés est évaluée dans les analyses de viabilité de la dette (AVD) réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Mode de calcul :

Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires de l'initiative PPTE ayant franchi le point d'achèvement – restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers.

Les analyses de viabilité de la dette (*Debt Sustainability Analysis*) classent les Pays à faible revenu (PFR) en trois catégories de risque de surendettement : élevé, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

ANALYSE DES RESULTATS

Fin 2025 (analyses de viabilité de la dette mise à jour par le FMI et la Banque mondiale au 31 décembre 2025), l'indicateur a atteint 46 % de pays présentant un risque faible ou modéré de surendettement parmi les pays bénéficiaires de l'initiative PPTE ayant franchi le point d'achèvement (restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers).

L'indicateur est en légère baisse par rapport aux trois années précédentes. Cela s'explique par la dégradation de l'évaluation du Niger dont la viabilité de la dette est passée d'un risque modéré de surendettement à un risque élevé

de surendettement en janvier 2025. Le reste des analyses de viabilité de la dette demeure inchangé par rapport à l'année précédente.

À court terme, l'indicateur devrait néanmoins s'améliorer, puisque les restructurations de dette octroyées à la Zambie et au Ghana pourront prochainement être prises en compte par le FMI. Les analyses de viabilité de la dette de ces deux devraient s'améliorer et entrer dans la catégorie « risque modéré de surendettement ».

Si le risque de crise de la dette de grande ampleur semble contenu, les vulnérabilités liées à l'endettement souverain restent néanmoins élevées, dans un contexte international marqué par un accroissement des risques de liquidité et par une hausse du service de la dette des pays à faible revenu, appelant dès lors à une vigilance continue et au cas par cas de ces situations nationales.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|--------------------|---|---|
| | Prévision LFI 2025 | Consommation 2025 | | |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 64 884 785 | 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 |
| Total des AE prévues en LFI | 64 884 785 | | 64 884 785 | 64 884 785 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | +224 047 258 | +224 047 258 | |
| Total des AE ouvertes | | 288 932 043 | 288 932 043 | |
| Total des AE consommées | | 288 932 043 | 288 932 043 | |

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|--------------------|---|---|
| | Prévision LFI 2025 | Consommation 2025 | | |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 64 884 785 | 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 |
| Total des CP prévus en LFI | 64 884 785 | | 64 884 785 | 64 884 785 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | +224 047 258 | +224 047 258 | |
| Total des CP ouverts | | 288 932 043 | 288 932 043 | |
| Total des CP consommés | | 288 932 043 | 288 932 043 | |

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|--|---|---|---|
| | | | |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 287 122 390 95 816 220 | 287 122 390 | 287 122 390 95 816 220 |
| Total des AE prévues en LFI | 287 122 390 | 287 122 390 | 287 122 390 |
| Total des AE consommées | 95 816 220 | | 95 816 220 |

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|--|---|---|---|
| | | | |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | 287 122 390 95 816 220 | 287 122 390 | 287 122 390 95 816 220 |
| Total des CP prévus en LFI | 287 122 390 | 287 122 390 | 287 122 390 |
| Total des CP consommés | 95 816 220 | | 95 816 220 |

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Consommées* en 2024 | Ouvertes en 2025 | Consommées* en 2025 | Consommés* en 2024 | Ouverts en 2025 | Consommés* en 2025 |
| Titre 7 – Dépenses d'opérations financières | 95 816 220 | 64 884 785 | 288 932 043 | 95 816 220 | 64 884 785 | 288 932 043 |
| Prêts et avances | 95 816 220 | 64 884 785 | 288 932 043 | 95 816 220 | 64 884 785 | 288 932 043 |
| Total hors FdC et AdP | | 64 884 785 | | | 64 884 785 | |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 | | +224 047 258 | | | +224 047 258 | |
| Total* | 95 816 220 | 288 932 043 | 288 932 043 | 95 816 220 | 288 932 043 | 288 932 043 |

* y.c. FdC et AdP

 RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 08/12/2025 | | 224 047 258 | | 224 047 258 | | | | |
| Total | | 224 047 258 | | 224 047 258 | | | | |

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

| | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|----------------------|----------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| Total général | | 224 047 258 | | 224 047 258 | | | | |

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | +224 047 258 | +224 047 258 | | +224 047 258 | +224 047 258 |
| Total des crédits ouverts | 0 | 288 932 043 | 288 932 043 | 0 | 288 932 043 | 288 932 043 |
| Total des crédits consommés | 0 | 288 932 043 | 288 932 043 | 0 | 288 932 043 | 288 932 043 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | 0 | 0 | | 0 | 0 |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 | 0 | 64 884 785 | 64 884 785 |

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Une ouverture de crédits à hauteur de 224 047 258 € en AE et en CP est intervenue via la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 afin de réaliser notamment le traitement de la dette du Sri Lanka, dont l'opération de refinancement était initialement prévue en 2024.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2025 | CP 2025 |
|--|---|
| AE ouvertes en 2025 * (E1) 288 932 043 | CP ouverts en 2025 * (P1) 288 932 043 |
| AE engagées en 2025 (E2) 288 932 043 | CP consommés en 2025 (P2) 288 932 043 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 288 932 043 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 |

RESTES A PAYER

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0 | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0 | | | | |
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0 | – | CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 288 932 043 | = | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) -288 932 043 |
| AE engagées en 2025 (E2) 288 932 043 | – | CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 | = | Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 288 932 043 |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0 |
| | | | | Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0 |
| | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 0 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

| Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|---------------------------|---|---------------------|---------------------------|---|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| 01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France | | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 | | 64 884 785 288 932 043 | 64 884 785 288 932 043 |

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 7 : Dépenses d'opérations financières | 64 884 785 | 288 932 043 | 64 884 785 | 288 932 043 |
| Prêts et avances | 64 884 785 | 288 932 043 | 64 884 785 | 288 932 043 |
| Total | 64 884 785 | 288 932 043 | 64 884 785 | 288 932 043 |

Les montants d'AE et de CP correspondent pour l'essentiel aux hypothèses de restructurations de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre des traitements en Club de Paris ou au titre du Cadre commun.

En 2025, l'exécution sur les dépenses s'est établie à 288,9 M€. Ce montant correspond aux deux opérations de refinancement liées à la mise en œuvre du traitement de la dette du Ghana, intervenues respectivement le 16 septembre et 1^{er} décembre 2025, pour un montant total de 67 M€, ainsi qu'aux refinancements relatifs à la mise en œuvre du traitement de dette du Suriname le 5 juin 2025 (25,8 M€) et du Sri Lanka le 29 juillet 2025 (196,1 M€).

PROGRAMME 853
**Prêts à l'Agence française de développement en vue de
favoriser le développement économique et social dans
des États étrangers**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie, à des termes très préférentiels, des prêts à l'AFD. Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles autorisations d'engagement (AE) depuis 2019 (sauf exceptions liées à la guerre d'agression subie par l'Ukraine) en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht.

Dans la mesure où le programme 853 participe au financement d'instruments d'intervention similaires à ceux mis en place par l'AFD à partir du programme 110 « Aide économique et financière au développement », voire dans certains cas cofinancés par le programme 110, ses performances ne peuvent être isolées. De ce fait les objectifs structurants définis dans le cadre du programme 110, ainsi que les indicateurs de performance correspondants, sont communs aux deux programmes et intégrés en totalité dans les projets et rapports annuels de performances du programme 110.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|--------------------------|---|
| | | | |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | -782 991 573 | 0 -782 991 573 | 0 |
| Total des AE prévues en LFI | 0 | 0 | 0 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | | |
| Total des AE ouvertes | 0 | 0 | |
| Total des AE consommées | -782 991 573 | -782 991 573 | |

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|---|-----------------------------------|---|
| | | | |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 145 000 000 145 000 000 | 145 000 000 145 000 000 | 145 000 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 145 000 000 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | | |
| Total des CP ouverts | 145 000 000 | 145 000 000 | |
| Total des CP consommés | 145 000 000 | 145 000 000 | |

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|---|---|--------------------------|
| | | | |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | 0 | 0 |
| Total des AE prévues en LFI | 0 | 0 | 0 |
| Total des AE consommées | 0 | | 0 |

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|---|---|----------------------------|
| | | | |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 150 000 000 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 150 000 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 |
| Total des CP consommés | 150 000 000 | | 150 000 000 |

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Consommées* en 2024 | Ouvertes en 2025 | Consommées* en 2025 | Consommés* en 2024 | Ouverts en 2025 | Consommés* en 2025 |
| Titre 7 – Dépenses d'opérations financières | 0 | 0 | -782 991 573 | 150 000 000 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Prêts et avances | 0 | 0 | -782 991 573 | 150 000 000 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Total hors FdC et AdP | | 0 | | | 145 000 000 | |
| Total* | 0 | 0 | -782 991 573 | 150 000 000 | 145 000 000 | 145 000 000 |

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|---------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | -782 991 573 | 0 -782 991 573 | | 145 000 000 145 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 0 | 0 | 0 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | | | | | |
| Total des crédits ouverts | 0 | 0 | 0 | 0 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Total des crédits consommés | 0 | -782 991 573 | -782 991 573 | 0 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | +782 991 573 | +782 991 573 | | | |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|---------------|----------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 0 | 0 | 0 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 0 | 0 | 0 | 145 000 000 | 145 000 000 |

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2025 | CP 2025 |
|--|---|
| AE ouvertes en 2025 * (E1) 0 | CP ouverts en 2025 * (P1) 145 000 000 |
| AE engagées en 2025 (E2) -782 991 573 | CP consommés en 2025 (P2) 145 000 000 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 145 000 000 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 782 991 573 | dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 |

RESTES A PAYER

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 1 504 965 822 | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0 | | | | |
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 1 504 965 822 | – | CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 145 000 000 | = | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 1 359 965 822 |
| AE engagées en 2025 (E2) -782 991 573 | – | CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 | = | Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) -782 991 573 |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 576 974 249 |
| | | | | Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 100 000 000 |
| | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 476 974 249 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts de l'AFD aux pays en développement sont décaissés plus ou moins rapidement en fonction de l'avancée concrète des projets (études préalables, avancée des travaux, etc.). Les crédits budgétaires du programme 853 sont versés selon le rythme de décaissement de l'AFD et correspondent aux prévisions d'avancement des projets sur le terrain.

Par ailleurs, un travail approfondi d'analyse des engagements non soldés des années antérieures (2004/2024) sur le programme 853 a permis de réaliser en 2025 à un retrait d'engagement d'un montant de 782 991 573 €, donnant une image plus fidèle du reste à payer de l'État vis-à-vis de l'AFD, au regard du stock de projets encore actifs.

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

| Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------|----------------------------|--|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | -782 991 573 | 0 -782 991 573 | | 145 000 000 145 000 000 | 145 000 000 145 000 000 |

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

| Volets du plan de relance | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation |
| Verdissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Indépendance et compétitivité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cohésion sociale et territoriale | 0 | 0 | 0 | 0 |

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 7 : Dépenses d'opérations financières | | -782 991 573 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Prêts et avances | | -782 991 573 | 145 000 000 | 145 000 000 |
| Total | | -782 991 573 | 145 000 000 | 145 000 000 |

Cette action unique du programme correspond à la mise à disposition de l'AFD, par la direction générale du Trésor, d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), sous forme de prêts classiquement d'une durée de 30 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal et assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » pour octroyer à la fois des prêts souverains et non souverains concessionnels à des pays en développement.

Les dépenses d'opérations financières prévues en LFI et exécutées (145 M€ en CP) permettent de bonifier les décaissements de prêts aux États étrangers pour les prêts octroyés avant 2019 qui ont été adossés à de la ressource RCS.

PROGRAMME 854
**Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la
monnaie est l'euro**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Ce programme, créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative (LFR) pour 2010, correspond à la quatrième section du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ». L'objectif de ce programme consiste à assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro.

Ce programme a été mis en place en mai 2010 pour accorder des prêts bilatéraux à la Grèce (16,8 Md€ d'AE votés en LFR pour 2010, dont 11,4 Md€ effectivement déboursés). Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012, chargés de mobiliser des ressources financières et de fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou de ses États membres.

L'action du FESF et du MES s'est substituée aux prêts bilatéraux du programme. Le programme de prêts bilatéraux est donc interrompu depuis décembre 2011 et aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Le remboursement en capital de la Grèce a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021, 2022, 2023 et 2024 pour un montant cumulé de 4 586 M€. 1 144,9 M€ ont été remboursés sur l'année 2025, correspondant au remboursement par anticipation d'une partie des échéances dues au titre des années 2033 à 2039 et au remboursement anticipé des échéances prévues pour les années 2040 et 2041 conformément à la décision de l'Eurogroupe.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|----------|---|
| | | |
| 01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 0 0 | 0 |
| Total des AE prévues en LFI | 0 | 0 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | |
| Total des AE ouvertes | 0 | |
| Total des AE consommées | 0 | |

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|----------|---|
| | | |
| 01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 0 0 | 0 |
| Total des CP prévus en LFI | 0 | 0 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | |
| Total des CP ouverts | 0 | |
| Total des CP consommés | 0 | |

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|---|---|--------------------------|
| | | |
| 01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | 0 | 0 0 |
| Total des AE prévues en LFI | 0 | 0 |
| Total des AE consommées | | 0 |

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Prévision LFI 2024 Consommation 2024 | Total | Total |
|---|---|----------------------------------|-----------------|
| | | hors FdC et AdP prévus en LFI | y.c. FdC et AdP |
| 01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | | 0 | 0 |
| Total des CP prévus en LFI | | 0 | 0 |
| Total des CP consommés | | | 0 |

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|------------------------------|----------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Consommées* en 2024 | Ouvertes en 2025 | Consommées* en 2025 | Consommés* en 2024 | Ouverts en 2025 | Consommés* en 2025 |
| Total hors FdC et AdP | | 0 | | | 0 | |
| Total* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* y.c. FdC et AdP

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2025 | CP 2025 |
|--|---|
| AE ouvertes en 2025 * (E1) 0 | CP ouverts en 2025 * (P1) 0 |
| AE engagées en 2025 (E2) 0 | CP consommés en 2025 (P2) 0 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 0 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 0 | dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 |

RESTES A PAYER

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0 | | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0 | | | | | |
| | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0 | - | CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 0 | = | Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 0 |
| | AE engagées en 2025 (E2) 0 | - | CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0 | = | Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 0 |
| | | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0 |
| | | | | | Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0 |
| | | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 0 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

| Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------|--------|---------------------|---------------|--------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| 01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro | | | 0 0 | | | 0 0 |

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

| Volets du plan de relance | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation |
| Verdissement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Indépendance et compétitivité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cohésion sociale et territoriale | 0 | 0 | 0 | 0 |

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--------------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |

À la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015 qui a expiré en août 2018, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012.